

23 June 2017
French
Original: English

**Onzième Conférence des Nations Unies sur
la normalisation des noms géographiques**

New York, du 8 au 17 août 2017

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

**Les noms géographiques en tant que culture, patrimoine et identité
(notamment noms topographiques utilisés par les autochtones et les
minorités, et noms en langues régionales).**

**Étude des politiques sur les toponymes en langues autochtones au
Canada**

Soumis par le Canada**

Résumé

L'autorité toponymique nationale du Canada est composée des membres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Commission de toponymie du Canada (CTC). Toutes les autorités toponymiques canadiennes accueillent et encouragent la participation des Autochtones au processus de dénomination et disposent de politiques de consultation en matière de toponymie. Au début de 2017, le Secrétariat de la CTC a commandé une étude des politiques pour faire le point sur les politiques relatives aux toponymes en langues autochtones des autorités de dénomination canadiennes. Le présent document résume les conclusions du rapport préliminaire.

Les politiques, procédures et approches adoptées par les autorités de dénomination du Canada peuvent varier, car elles sont le reflet de la géographie, de l'histoire et des conditions régionales. L'étude des politiques fournit des renseignements détaillés sur les politiques et les procédures de chaque autorité pour la collecte des noms autochtones. Elle décrit également comment les autorités de dénomination du Canada abordent certains aspects particuliers de la toponymie autochtone, notamment la question des noms multiples pour une même entité, l'utilisation et la forme des génériques, et les lignes directrices pour les topocomplexes (entités composées de plusieurs éléments, mais désignées par un seul nom).

Le regroupement de ces renseignements est d'une importance inestimable pour toutes les autorités de dénomination du Canada concernant la toponymie autochtone. Un résumé complet des politiques permettra aux membres de la CTC de cerner les lacunes, d'échanger les meilleures pratiques et de travailler ensemble pour améliorer le cadre stratégique du Canada sur les noms géographiques autochtones.

* E/CONF.105/1

** Préparé par Heather Ross, toponymiste, Secrétariat de la Commission de toponymie du Canada, Ressources naturelles Canada (Canada)

Contexte et objectifs

La Commission de toponymie du Canada (CTC) est l'organisme de coordination national chargé de toutes les questions relatives à la toponymie canadienne. Dans le cadre de leur mandat, les autorités fédérales, provinciales et territoriales de dénomination de la CTC travaillent avec les communautés autochtones du Canada pour identifier et consigner les noms géographiques autochtones traditionnels qui reflètent la culture, l'histoire et les langues des premiers habitants du territoire. Les politiques, les procédures et les approches adoptées peuvent varier grandement, car elles sont le reflet de la géographie, de l'histoire et des conditions régionales.

Dans le contexte canadien, les droits des Autochtones, y compris les droits issus de traités, sont protégés par la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui identifie trois groupes – les Premières Nations, les Inuits et les Métis – en tant que peuples autochtones du Canada. Les accords de revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale comprennent généralement le droit de maintenir le patrimoine et la culture autochtones, et notamment l'utilisation de noms géographiques autochtones sur leur territoire exclusif.

Au début de 2017, le Secrétariat de la CTC a chargé David Laidlaw, un chercheur de l'Institut canadien du droit des ressources de l'Université de Calgary, de préparer un rapport ou une étude sur les politiques. L'objectif était de rechercher, de documenter, d'analyser et de résumer la façon dont les autorités de dénomination fédérales, provinciales et territoriales du Canada identifient et conservent les noms géographiques d'origine autochtone. Cette étude des politiques appuie plusieurs objectifs prioritaires cités dans le Plan stratégique de la CTC pour 2014-2020 :

- Renforcer la politique et la recherche en améliorant la coordination, accroître la recherche et la consultation d'experts, entreprendre une analyse de la politique et de la recherche, et améliorer l'accessibilité à l'information sur les outils, les normes et les meilleures pratiques.
- Tenir à jour une base de données nationale sur les toponymes officiels, ce qui comprend la consignation, la conservation et la diffusion de noms géographiques autochtones exacts en accordant une attention particulière à l'évolution des orthographes, aux ensembles de caractères spécialisés, à la dénomination des topocomplexes, aux noms officiels multiples pour une même entité, et aux génériques culturels uniques.
- Accroître la capacité de la base de données à l'égard de la toponymie autochtone en augmentant sa capacité à consigner, à conserver et à diffuser les aspects particuliers des noms de lieux autochtones.

L'accent mis sur la toponymie autochtone respecte aussi l'engagement du gouvernement du Canada de renouveler les relations avec les peuples autochtones canadiens. La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* demande que les peuples autochtones disposent du droit de nommer les communautés, les lieux et les entités géographiques et de conserver leurs propres noms pour ces éléments. La reconnaissance et la sensibilisation accrue aux toponymes traditionnels contribuent à la conservation, à la revitalisation et au renforcement de l'histoire, des langues et des cultures autochtones. Les activités des autorités de dénomination fédérales, provinciales et territoriales de la CTC sont étroitement harmonisées avec la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et peuvent jouer un rôle national important dans la réconciliation avec les Autochtones.

Pour chaque autorité de dénomination canadienne, l'étude des politiques a examiné une série de questions dans le but de cerner les préoccupations les plus pressantes et la façon dont la CTC peut résoudre les problèmes ou les préoccupations relevés. Les questions posées aux autorités de dénomination étaient les suivantes :

- Quelles sont vos politiques de collecte des toponymes autochtones?

- Possédez-vous des procédures spécifiques pour les toponymes autochtones?
- Comment abordez-vous certains aspects particuliers de la toponymie autochtone (p. ex., les noms multiples pour une entité unique, les types et génériques pour les éléments culturels uniques, et la dénomination des topocomplexes)?

Politiques relatives aux toponymes en langues autochtones

Bien qu'elles soient généralement fondées sur les *Principes et directives pour la dénomination des lieux* de la CTC, les politiques qui guident les pratiques de dénomination de chaque autorité diffèrent, notamment en ce qui concerne le traitement des toponymes autochtones. Toutes les autorités de dénomination ont des lignes directrices permettant de tenir compte de certains aspects d'une politique sur les noms autochtones, mais tous les aspects ne peuvent pas être couverts. La plupart ne disposent pas de politique distincte pour les noms autochtones, même si bon nombre d'entre elles ont commencé à élaborer une telle politique.

Toutes les autorités toponymiques canadiennes accueillent et encouragent la participation des Autochtones au processus de dénomination et disposent de politiques de consultation en matière de toponymie. Cela comprend l'exercice de leur pouvoir en vue de faire des recommandations au gouvernement dans certaines circonstances, comme la dénomination au sein du territoire traditionnel des groupes autochtones.

L'ensemble des autorités de dénomination encouragent la recherche par divers spécialistes culturels et linguistiques et une plus grande implication des représentants autochtones dans le but d'améliorer la compréhension des traditions de dénomination géographique autochtone. Les autorités de dénomination ont tiré parti de divers projets de collecte et d'inventaire qu'elles ont soutenus. Ces dernières années, de nombreux groupes autochtones partout au pays ont lancé des projets pour recueillir leurs propres noms géographiques en langues autochtones. Certains de ces projets ont déjà donné lieu à des soumissions et à de nouveaux noms officiels.

Les *Principes et directives pour la dénomination des lieux* de la CTC demandent aux autorités de dénomination de tenir compte de l'usage local, et de le respecter, pour orienter la détermination des noms officiels. Les politiques de consultation juridictionnelles applicables aux autorités de dénomination varient quant à leurs détails et à leur portée, mais la consultation est généralement requise, qu'elle soit prescrite par un traité ou un accord de revendication territoriale, ou qu'elle fasse partie du processus d'approbation de nouveaux noms. Une preuve de consultation peut être requise dans le cadre d'une proposition de changement de nom.

Aspects particuliers des toponymes en langues autochtones

Certaines autorités de dénomination ont élaboré des politiques pour aborder les aspects particuliers des traditions de dénomination des lieux autochtones. Ces aspects sont abordés ci-après.

Noms multiples désignant une même entité géographique

Historiquement, les autorités canadiennes de dénomination ont adhéré au principe de l'univocité, c'est-à-dire un nom officiel pour un endroit. Cependant, les noms multiples désignant un même lieu ou une même entité sont de plus en plus fréquents, souvent en reconnaissance des noms autochtones traditionnels. Les noms multiples appliqués à une même entité peuvent comprendre les noms officiels dans deux ou plusieurs langues, ainsi que les noms officiels et les allonymes. À titre d'exemple, l'importance historique et culturelle du fleuve le plus long du Canada, le fleuve Mackenzie des Territoires du Nord-Ouest, se reflète dans ses sept noms officiels :

Nom	Langue	Signification
Dehcho	Slavey du Sud	Grosse rivière
Deho	Slavey du Nord	Grande rivière
Fleuve Mackenzie	Français	Doit son nom à l'explorateur européen Alexander Mackenzie
Grande Rivière	Michif	Grosse rivière
Kuukpak	Inuvialuktun	Grosse rivière
Mackenzie River	Anglais	Doit son nom à l'explorateur européen Alexander Mackenzie
Nagwichoonjik	Gwich'in	Grosse rivière

Au Yukon, on utilise des allonymes pour reconnaître et préserver le patrimoine et la valeur culturelle d'un nom. Ces noms pourraient ne pas être employés localement et ne sont utilisés que dans certains contextes, comme dans des publications touristiques ou sur des cartes à usage particulier. Certains allonymes sont dans des langues autochtones, d'autres sont d'anciens noms officiels en anglais qui ont été remplacés par un nom autochtone.

Nom officiel	Langue	Allonyme
Mendocina Creek	Anglais	Tthekál Chú
Dâ Hîni	Tlingit	Weasel Creek

En mai 2017, 164 allonymes du Yukon avaient été recensés dans la Base de données toponymiques du Canada (BDTC). (Les noms officiels peuvent avoir jusqu'à quatre allonymes, dans différentes langues, dans les zones de chevauchement de territoires traditionnels.)

En outre, le Manitoba a récemment approuvé un troisième nom officiel pour lac Winnipeg, qui est aussi appelé Lake Winnipeg. Le nouveau nom officiel autochtone est Weenipagamiksaguygun, soit le nom anishinabe traditionnel utilisé par la Première Nation de la rivière Poplar.


Usage et forme de génériques

Les noms géographiques autochtones dans les langues autochtones exigent souvent une nouvelle approche toponymique. La tradition toponymique non autochtone au Canada établit une distinction entre la composante *générique* d'un nom, qui définit un accident géographique au sein d'une classe fixe d'entités, à l'aide d'un terme à l'orthographe fixe. La composante *spécifique* définit l'accident géographique particulier, selon une orthographe fixe. Dans de nombreux cas, les noms autochtones ne contiennent pas de terme générique. De nombreuses langues autochtones expriment les noms d'une manière relationnelle avec des nuances sophistiquées qui peuvent modifier à la fois la composante spécifique et la composante générique, le cas échéant, et entraîner des variations dans l'orthographe. Un accident géographique peut être nommé en fonction d'une histoire associée au lieu ou d'une activité qui y est effectuée, plutôt que sur les caractéristiques physiques ou la géographie.

La BDTC a été créée au milieu des années 1970. Sa structure d'origine reposait sur un système de codes et de termes génériques selon un système de classification traditionnel de style européen, intégré à des spécifications cartographiques utilisées dans la production de nombreux produits cartographiques produits par le gouvernement fédéral canadien. La structure d'origine fonctionnait bien pour les noms non autochtones. Toutefois, bien que de nombreux ajustements aient été faits au fil des années, des nouvelles approches et adaptations importantes sont maintenant nécessaires pour incorporer les concepts autochtones, comme les noms non statiques, et les nouvelles classes d'accidents géographiques, dans les bases de données, les glossaires et les applications de cartographie.

Lignes directrices pour les topocomplexes

Les topocomplexes sont des entités géographiques composées de plus d'un type de caractéristique distinct, mais qui sont désignées par un unique toponyme.

<p>Topocomplexe : Baie et cap Nom : Hilaliurvik</p> <p>Traduction en français : « Où se forme le temps ». « Le lieu où forme le temps, le vent ». « Là où l'on attend la fin du mauvais temps ».</p>	 A map showing a coastal area with a pink shaded region labeled 'Hilaliurvik'. The region is irregularly shaped, following the coastline and some inland features. The map includes a blue sea area, a yellowish-brown land area, and a network of brown lines representing roads or trails. The name 'Hilaliurvik' is written in a stylized font across the pink area.
---	---

Ces entités nommées ne correspondent pas aux classifications traditionnelles des accidents géographiques, qui répartissent généralement les accidents géographiques en catégories et en sous-catégories en fonction de leur composition. Dans le système de classification de la BDTC, par exemple, la catégorie d'accidents géographiques « Entité hydrique » a des sous-catégories telles que l'eau vive douce, l'eau stagnante entourée de terre, les sources d'eau et l'eau de marée.

À l'heure actuelle, aucun ordre de gouvernement canadien n'a de lignes directrices spécifiques pour la délimitation ou l'affichage des topocomplexes, et des travaux sont nécessaires pour réviser les codes génériques et les systèmes de classification afin d'y inclure la perspective géographique autochtone se reflétant dans le nom de leurs entités géographiques.

Consignation précise des noms d'entités géographiques autochtones

Le *Guide pratique de la collecte sur le terrain de toponymes autochtones* (1992) de la CTC comprend des conseils pratiques pour la collecte des données sur papier lors des études sur le terrain : fiches de l'enquêteur, cartes et papier sur lequel l'informateur/le traducteur autochtone écrira les noms dans les langues autochtones, y compris ceux dans une forme syllabique. Des enregistrements, sonores ou visuels, sont aussi recommandés pour rendre la prononciation. Selon les limites inhérentes à la méthode d'entrevue, les contraintes de temps et de ressources, etc., ces pratiques constituent le meilleur moyen de recenser précisément les noms géographiques et les approches toponymiques autochtones. Bien que le *Guide* date maintenant de 25 ans, il continue d'être une ressource utile.

Les études sur le terrain peuvent être la meilleure base pour la collecte des noms et de l'information sur les usages locaux. Jusqu'à récemment, la plupart des langues autochtones au Canada étaient menacées ou en voie de disparition. Beaucoup comptaient peu de locuteurs natifs. Aujourd'hui, des efforts sont déployés dans les communautés autochtones pour revitaliser et préserver leur langue, et les toponymes peuvent jouer un rôle dans la préservation des langues. Les noms et les histoires et significations qui y sont associées font partie d'une riche tradition orale. Pour recueillir auprès des anciens qui détiennent le savoir cette information culturelle et historique inestimable, certaines autorités de dénomination, de même que des organismes culturels et des chercheurs ont mené des études dans les communautés autochtones pour recueillir autant de données que possible. Avec le temps, ces études donneront lieu à une augmentation des noms officiels autochtones.

Toutes les autorités de dénomination se soucient de consigner avec précision les noms officiels. Il est difficile d'établir le nombre exact de langues autochtones différentes au Canada, mais l'estimation de consensus semble être entre 50 et 60 langues différentes réparties en 10 à 12 familles de langues différentes.

Il existe deux orthographes, ou systèmes d'écriture, actuellement utilisés dans les langues autochtones canadiennes officielles. Le premier est un système syllabique. Dans les langues autochtones canadiennes, l'écriture syllabique consiste en un symbole qui représente une syllabe (en général une séquence de consonnes et de voyelles) plutôt qu'un unique son, et dans lequel les consonnes sont modifiées pour indiquer une voyelle associée. L'écriture syllabique est utilisée pour la forme inuktitute de la langue inuite, utilisée principalement dans la partie orientale du Nunavut.

Le deuxième système d'écriture est basé sur l'alphabet romain, mais peut aussi comprendre des diacritiques et des caractères spéciaux. Il existe une grande variation dans les adaptations et les approches utilisées, par les linguistes ou autres, dans l'enregistrement des noms autochtones, et il n'y a aucune approche standardisée. Bien que l'adoption de l'UTF 8 dans la BDTC permet de représenter correctement la plupart des caractères et des diacritiques dans divers médias, il peut être difficile d'afficher ces noms, en particulier ceux qui contiennent de nouvelles combinaisons de caractères et de diacritiques. Les ordres de gouvernement devront travailler en étroite collaboration avec les groupes autochtones, et de nouvelles solutions techniques devront être trouvées.

Conclusion

L'information recueillie dans le rapport préliminaire sur les politiques de dénomination autochtone parmi les autorités de dénomination au Canada n'était pas disponible auparavant dans une seule source. Le rapport final sera utilisé comme base pour les analyses et études futures. Les réponses apportées aux questions posées permettront aux différentes autorités de dénomination de comparer leur politique à celle des autres et d'en apprendre davantage sur les approches et solutions utilisées dans d'autres administrations. Un résumé complet de toutes les politiques canadiennes permettra aux membres de la CTC de cerner les lacunes, d'échanger les meilleures pratiques et de travailler ensemble pour améliorer le cadre stratégique du Canada sur les noms autochtones.